

# BURUNDI

Capitale : Bujumbura



## Offres préaffranchies en prioritaire

	Postexport	Colissimo Emballage International
Délais indicatifs	Documents : J + 7	J + 8/10
Zone tarifaire	Monde Entier	Monde Entier
Format/Poids maxi	20 g	5 et 7 kg selon formats
Suivi		Oui, jusqu'à la sortie de France métropolitaine
<b>OPTIONS</b>		
Indemnisation Ad Valorem	Non	Oui, montant maxi : 1 500 €
Recommandation	Oui	Non
Avis de Réception	Oui	Oui
Retrait/Rectification d'adresse	Oui	Non

## Affranchissements en prioritaire

	Courrier International		Colissimo International
Délais indicatifs	Documents : J + 7	Marchandises : J + 8	J + 8/10
	2		
Zone tarifaire	2		C
Poids maxi	2 kg		20 kg
Dimensions max L	Voir page 46		1 m
Dimensions max L+L+h	Voir page 46		2 m
Suivi	Oui, jusqu'à la sortie de France métropolitaine		Oui, jusqu'à la sortie de France métropolitaine
<b>OPTIONS</b>			
Indemnisation Ad Valorem	Non		Oui, montant maxi : 1 500 €
Recommandation	Oui		Non
Avis de Réception	Oui		Oui
Emballage à affranchir (poids max)			Oui, 1 à 7 kg selon formats
Valeur Déclarée	Non	Oui, montant maxi : 4 000 DTS*	Oui, montant maxi : 4 000 DTS*
Retrait/Rectification d'adresse	Oui		Non

**Principaux objets interdits :** Animaux vivants. Sauf en valeur déclarée : billets de banque, pièces de monnaie, chèques de voyage, métaux précieux, bijoux. Dispositions générales pages 48 et 49.

**Dispositions spéciales :** Certificats d'origine, permis d'importation, etc : des certificats d'origine et des autorisations doivent être fournis pour les objets admis conditionnellement dont les détails pourront être obtenus auprès des ministères intéressés. Prescriptions douanières ou autres : les marchandises non destinées à la vente sont soumises aux formalités prévues par la réglementation de la banque du Burundi en matière de commerce extérieur, à savoir : il y a obligation de souscription de licence si la valeur des marchandises atteint 450 € en cas d'exportation et 3000 € en cas d'importation. Les marchandises importées ou exportées, quelle qu'en soit la valeur, destinées à la vente, sont toujours soumises à l'octroi préalable de licence. Dispositions générales page 25.

\*DTS = Droit de Tirage Spécial. La conversion du DTS en € est indiquée sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).